



# Motion revendicative

adoptée à la CAN des 26 et 27 mars 2013

## Retrait du projet de loi enseignement supérieur recherche

Trop nombreuses sont les universités à connaître des difficultés budgétaires. La mise en œuvre et la LRU et le passage aux RCE ont mis en situation de quasi-faillites un certain nombre d'entre elles. L'université de la Réunion, dernier établissement à être passé aux RCE en janvier 2013, en est un exemple flagrant avec une dotation ministérielle pour le budget de fonctionnement qui a diminué de moitié. La situation faite aux universités françaises encourage toutes les mauvaises pratiques « managériales » et tous les biais pour faire des économies de masse salariale. Suppressions et gels d'emplois de titulaires, ralentissements de carrières ou dégradation des conditions de travail, recours abusifs à la précarité...

La loi présentée par le gouvernement en procédure accélérée à compter du 26 mars au parlement ne répond en rien à l'exigence de rupture avec le symbole de la politique sarkozyste : la LRU. Aucune mesure d'urgence n'est envisagée pourtant la majorité des organisations syndicales demandent la création d'emplois de titulaires dans les corps de l'AENES, ITRF ou de bibliothèques pour résorber la précarité et extension du champ des ayant droits, le retour à une gestion nationale des emplois et des carrières, la programmation budgétaire et augmentation des crédits, etc. Le projet de loi sur l'ESR soumis au parlement aggrave même certains aspects : décentralisation de la mise en œuvre de la politique d'enseignement supérieur et de recherche par la création d'une trentaine de communautés universitaires et d'établissements, soumises aux pressions des lobbys économiques et patronaux, et aux pressions des exécutifs régionaux, refus de programmer une augmentation des moyens et un volet de programmation budgétaire...

### Le SNASUB-FSU exige :

- Le retrait du projet de loi Fioraso ;
- L'abrogation de la LRU ;
- L'augmentation substantielle des budgets et des créations d'emplois statutaires et une programmation pluriannuelle pour permettre la titularisation de tous les précaires occupant des emplois pérennes ;
- Le dégel de tous les emplois non pourvus pour répondre à l'ensemble des besoins et améliorer les conditions de travail ;
- La gestion nationale des personnels, quelle que soit leur filière, corps ;
- Le maintien des différentes filières pour les personnels BIATSS et non l'intégration de tous dans la seule filière ITRF ;
- l'abandon des RCE dans les universités